

BORDEREAU D'ENVOI

1
AFFAIRE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78305958

8 mars 78

P.V. N° 495 / 19 78

OBJET DE LA PROCÉDURE

Enquête sur la présence d'un Objet Volant Non Identifié sur le territoire de la commune de BENNECOURT

ENQUÊTE

X	PRÉLIMINAIRE
	FLAGRANT DÉLIT
	COMMISSION ROGATOIRE
	AUTRE

AUTRE

CODE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
----------------	------------------------

1 - Procès-verbal d'enquête préliminaire

DESTINATAIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	<input type="checkbox"/> SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)
	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	

- 3 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A **VERSAILLES**
- 1 **Monsieur le PREFET des Yvelines à VERSAILLES**
- 1 **Au Général Commandant la 2° Région Aérienne à PARIS**
- 2 **Au Ministre de la Défense , Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, bureau Emploi - Renseignements à PARIS**

Le Colonel Commandant
le Groupement de Gendarmerie
des Yvelines

P.O. le Chef d'Escadron **Adjoint**

le 30.04.1978

VU ET TRANSMIS PAR:
**Le Commandant de
Brigade**

DATE, SIGNATURE, CACHET

Code.
FR. 3/1/78

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt **Groupement** LE **Avril 1978**

L'an mil neuf cent soixante dix-huit , le neuf mars ;

MDL Chef , O.P.J.

Nous :

, gendarme A.P.J.

de la Brigade

(Yvelines)

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale , rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées , agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs .

P R E A M B U L E /

Le neuf mars 1978 mil neuf cent soixante dix-huit , à quatre heures , nous apprenons par la rumeur publique qu'un témoin aurait vu , le 8 mars 1978 à 6 heures 45 , un objet non identifié posé dans un champ . Les faits se seraient déroulés à proximité du village de BENNECOURT .

Nous nous rendons immédiatement dans cette localité où malgré nos recherches , personne ne peut confirmer l'information .

A 15 heures 30 , le témoin oculaire , Madame _____ , employée à l'usine de BONNIERES , est contacté . Cette personne nous conduit sur les lieux des faits .

C O N S T A T A T I O N S /

L'endroit se situe à un kilomètre de la sortie Nord de BENNECOURT , en bordure du CV 6 reliant BENNECOURT A GOMMECOURT . Là , le témoin nous montre un champ défriché , sur le côté gauche de la route , (sens BENNECOURT-GOMMECOURT) .

En compagnie de Madame _____ , nous pénétrons sur le terrain d'un demi hectare de superficie . Sur notre demande , elle nous conduit à l'endroit approximatif où elle a aperçu l'objet . Selon ses dires , il se situe au centre du champ , à cinquante mètres de la route .

Les lieux environnants sont déserts et se composent de prés , terrains en friche , arbres fruitiers , bouquets d'arbustes . L'habitation la plus proche se trouve à quelque 500 mètres de l'endroit .

L'examen du sol ne permet de relever aucune trace confirmant les dires du témoin . Nous constatons que des ronces et arbustes sont écorchés sur la quasi totalité du champ . Nous remarquons par endroits la présence d'empreintes de pneus de tracteur . L'ensemble de ces traces ont vraisemblablement été faites lors du défrichage .

Madame _____ qui assiste à nos constatations reconnaît que les traces laissées par l'objet ont disparu . Elle précise que le jour des faits elle était revenue avec des collègues de travail et tous avaient constaté une empreinte circulaire de 5 mètres de diamètre , à l'endroit indiqué .

Toujours selon ses dires , dans le courant de la journée du 8 mars 1978 , de nombreux curieux , amateurs d'O.V.N.I. , tous employés à l'usine de BONNIERES , avaient pistonné les lieux .

MEURES PRISES /

Dès que nous avons eu connaissance des faits , nous en avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie qui nous a prescrit d'effectuer une enquête .

Par message N° 302/2 en date du 9 mars 1978 , nous avons rendu compte de nos constatations négatives .

ENQUETE /

Le 9 mars 1978 , à 17 heures , nous entendons :

qui nous déclare :

" Hier matin , 8 mars 1978 , je me suis rendue à mon travail en empruntant le OV 6 qui relie GOMBECCOURT à BENNECOURT .

A 6 heures 45 , alors que je circulais à bord de ma voiture AMI 6 et que je me trouvais à quelques centaines de mètres de l'entrée de BENNECOURT , j'ai vu à travers bois des lumières de diverses couleurs (rouges et bleues) , provenant d'un champ situé à ma droite . Arrivée au niveau du chemin , j'ai vu , posé en son milieu , à environ 50 mètres de la route , un objet haut de 2 mètres et d'un diamètre de 5 mètres environ . Il était immobile et silencieux . Les lumières situées le long de sa base clignotaient . L'Objet avait la forme d'un gros bol renversé , de couleur gris bleu métallisé , très brillant .

Je me suis arrêtée et j'ai regardé l'objet pendant une minute environ . Ensuite , j'ai eu peur et je suis partie travailler . Le jour commençait à se lever .

Lorsque je suis arrivée à l'usine , j'ai raconté à mes collègues ce que j'avais vu .

A midi , avec Mesdames de BENNECOURT et de BONNIERES , je suis revenue sur les lieux . Nous avons constaté à l'endroit où l'objet s'était posé , une empreinte circulaire du diamètre de l'engin . A cet endroit les ronces étaient dérangées .

Au moment des faits , j'ai demandé à ce qu'on prévienne la gendarmerie , mais la commission n'a pas été faite . Ce n'est que cet après-midi que vous avez été avisés .

En votre compagnie , je suis allée sur les lieux , mais il n'y avait plus de trace apparente . De nombreuses personnes ont pistonné avant votre arrivée .

J'affirme avoir vu l'objet comme je l'ai décrit . A ma connaissance il n'y a eu aucun autre témoin " .

Le 9 mars 1978 à 17 heures 45 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persévère et n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher .

(a signé au carnet de déclarations) .

Pendant toute la durée de l'entretien que nous avons eu avec Madame , nous avons remarqué que cette personne paraissait énervée , voire même excitée . Interrogé à ce sujet , le mari du témoin nous a fait savoir que son épouse présentait des signes d'énervement depuis les faits .

De même suite , à 18 heures , nous entendons à son domicile

qui nous déclare :

" Hier matin , en arrivant à l'usine , une collègue d'atelier Madame , m'a raconté qu'elle avait vu un objet dans un champ . Elle pensait à une soucoupe volante .

A midi , je suis allée avec elle et une autre collègue sur les lieux . Dans un champ , nous avons remarqué une trace circulaire de 5 mètres de diamètre environ . Les branches étaient couchées . Par endroit , l'écorce était enlevé .

C'est tout ce que j'ai vu .

Je connais bien Madame . C'est une femme sensée qui n'a pas l'habitude de raconter n'importe quoi . Personnellement je crois qu'elle a vu quelque chose d'anormal .

Le 9 mars 1978 , à 18 heures 30 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher

(a signé au carnet de déclarations)

Poursuivant notre enquête , ce même jour , à 18 heures 40 , nous entendons à son domicile :

qui nous déclare :

" Hier , 8 mars 1978 , en arrivant au travail , Madame nous a raconté qu'elle avait vu une soucoupe volante à côté de BRUNECOURT .

A midi , je me suis rendue sur les lieux avec elle et Mlle

. Là , nous avons remarqué la présence d'une grande trace circulaire de 5 mètres de diamètre environ .

A cet endroit , les ronces étaient couchées et certaines étaient arrachées .

C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire .

Je précise que Madame est une personne sensée . On peut croire ses dires " .

Le 9 mars 1978 à 19 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher

(a signé au carnet de déclarations) .

Des journalistes , vraisemblablement contactés par des titres sont rendus sur les lieux , avant notre arrivée . Des articles relatant l'affaire ont paru dans les journaux locaux , (le Démocrate - le Parisien - Paris-Normandie)

.../...

Nous avons effectué une enquête discrète sur la personnalité du témoin des faits . Il s'avère que Madame est une femme simple , Honnête et travailleuse , elle mène une vie tranquille au sein de sa famille . Elle n'a jamais été passionnée par les récits de science fiction dont elle niait , jusqu'à ce jour, l'existence .

Le 15 mars 1978 , des représentants de l'association "Frontières de la science " dont le siège social est 62, avenue de la république à AUBERVILLIERS (93) , se sont rendus sur les lieux et ont effectué des examens et prélèvements de terre .

Cet organisme , qui doit nous fournir une copie de son rapport, nous a signalé avoir relevé une légère radioactivité dans la zone considérée .

Le 20 mars 1978 , à 9 heures , nous nous rendons à BENE-COURT où nous procédons à l'audition du Maire , qui est également l'exploitant des lieux présumés de l'atterrissage de l'O.V.N.I. Cette personne avait été contactée lors de notre saisine

A cet effet , à son domicile , nous entendons :

qui nous déclare :

" J'ai été mis au courant par la rumeur publique , qu'un O.V.N.I. se serait posé sur le territoire de la commune , le 8 mars 1978 au matin .

C'est la première fois que de tels faits sont portés à ma connaissance . Je ne connais pas le témoin de cet atterrissage

Je vous signale que j'exploite le champ , objet de votre enquête . Il se situe au lieu-dit " Les croix" . La commune étant actuellement en remembrement , il m'est impossible de vous en donner le numéro de parcelle . D'après le cadastre , ce terrain , d'une superficie de 4000 m² , est compris entre la parcelle

Courant décembre 1977 , je l'ai défriché à l'aide d'un bulldozer . A mon avis , les traces relevées sur les lieux, correspondent au passage de cet engin .

Au mois de février 1978 , je me suis rendu dans ce champ avec mon tracteur et c'est vraisemblablement à ce moment que les branches ont été pliéés sous le poids du véhicule .

C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire " .

Le 20 mars 1978 , à 10 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher .

(a signé au carnet de déclarations) .

Le 30 mars 1978 , nous recevons la copie du rapport d'analyses émanant de l'organisme privé " Frontières de la science" . Ce document , joint à la première expédition de notre procédure , met en valeur les points suivants :

- 1°)- La recherche des traces d'atterrissage sur le terrain se sont avérées négatives . Les branches et herbes couchées n'ont rien à voir avec les faits , mais sont les conséquences du défrichage .
- 2°)- Une faible zone de radioactivité a été relevée à l'aide du compteur geyger (18 tops/minute) .

Cette radioactivité a été délimitée à l'intérieur d'un cercle de 18 mètres de circonférence, situé à l'endroit approximatif du présumé atterrissage de l'engin.

Aux 3/4 du cercle, une zone de négativité a été relevée. Orientée Sud-Est, Nord-Ouest, elle forme un couloir de 1 mètre à 1,50 mètre de largeur et s'étend sur une distance de 15 mètres.

Cet état de chose a été constaté par le blocage naturel de l'aiguille du compteur Geyger en dessous de zéro.

3°)- Des échantillons de terre ont été prélevés, (le premier à l'endroit présumé, le second hors zone). Des essais de germination ont été effectués, par implantation de haricots blancs. Les pousses du prélèvement hors zone se sont développées normalement, les haricots sont de couleur verte. Les autres, dont la terre provient de l'endroit, commencent à apparaître. Les haricots sont de couleur blanche, tirant sur le jaune.

Malgré ces constatations, les chercheurs n'ont pu déterminer si effectivement un O.V.N.I. s'était posé sur le territoire de BENNECOURT.

De l'enquête effectuée, il s'avère que rien, tant dans nos constatations négatives, que dans le recueil des témoignages, n'a permis d'affirmer qu'un objet volant non identifié s'était posé sur le territoire de la commune de BENNECOURT. Néanmoins, il semblerait que Madame _____, femme saine d'esprit, ait aperçu un fait anormal qui l'a vraisemblablement légèrement traumatisé.

D'autre part, d'après les renseignements recueillis, la route reliant BENNECOURT à GOMBECCOURT est très fréquentée à l'heure des faits. Il paraît anormal qu'il n'y ait eu qu'un seul témoin oculaire.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

- La première : A Monsieur le PREFET des Yvelines,
à VERSAILLES
- La seconde : A Monsieur le Procureur de la République,
à VERSAILLES
- La troisième : Au Général Commandant la 2^e Région Aérienne,
à PARIS
- La quatrième et cinquième : Au Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, bureau emploi-renseignements, à PARIS
- La sixième : aux archives

Fait et clos,

, le 31 mars 1978

Le NDL Chef
O.P.J.

Le gendarme
A.P.J.